



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Expulsions

Question au Gouvernement n° 2316

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Monsieur le ministre du logement, tous les ans, au mois de mars, le même scandale se répète. Des milliers de familles, locataires de bonne foi, mais victimes du chômage, de la précarité, se retrouvent à la rue. Se loger décemment à un prix abordable devient de plus en plus difficile. Les loyers augmentent régulièrement, pendant que les revenus baissent et que le chômage augmente, et que la construction de logements HLM se fait de plus en plus rare et chère.

Le droit à un toit est une condition première de la cohésion sociale. Or qu'est-ce que la création de 100 000 logements d'insertion en cinq ans, face au demi-million de personnes sans domicile ou aux centaines de milliers de mal-logés que compte notre pays ? Aujourd'hui, l'urgence c'est de construire chaque année 350 000 logements, pour permettre à toutes les familles, sans discrimination aucune, de se loger décemment.

Monsieur le ministre du logement, allez-vous mettre fin aux expulsions - il y en aura plus de 2 000 en Seine-Saint-Denis, par exemple - et engager le programme de construction indispensable ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au logement.

M. Pierre-André Perissol, ministre délégué au logement. Madame le député, l'expulsion d'une famille constitue toujours un échec pour nous tous. Je rappellerai simplement les chiffres : 160 000 litiges sont portés chaque année devant la justice entre propriétaires et locataires ; la justice prononce environ 100 000 décisions d'expulsion et 4 % sont exécutées avec le concours de la force publique.

Nous sommes tous conscients de l'enjeu social, des drames humains qui accompagnent les expulsions, du coût que cela représente pour la société. Il faut donc tout faire pour les prévenir. L'intervention la plus en amont possible est la chose la plus efficace. Il faut agir au moment où l'on peut prévenir la constitution d'impayés qui, si on les laisse grandir, ne seront plus rattrapables dans le temps.

C'est pourquoi, dans le cadre du projet de loi de cohésion sociale et dans le programme d'action qui l'accompagne, le Gouvernement a fait en sorte que les crédits des fonds de solidarité pour le logement soient renforcés et que soit systématisée l'élaboration d'une charte départementale de prévention des expulsions, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre dans le Pas-de-Calais et la Drome, où les expulsions ont regagné de 50 %.

Le Gouvernement a décidé par ailleurs de construire 100 000 logements d'insertion en cinq ans. Vous dites que c'est peu. Je me permets de souligner que nous avons engagé la réalisation de 20 000 logements d'urgence et d'insertion en dix-huit mois et que, si cela avait été fait avant, nous aurions peut-être pu éviter des difficultés.

Le Gouvernement montre ainsi sa volonté de réduire la fracture sociale par le logement, qui est un élément fondamental de la cohésion sociale. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Monsieur le ministre du logement, tous les ans, au mois de mars, le meme scandale se repete. Des milliers de familles, locataires de bonne foi, mais victimes du chomage, de la precarite, se retrouvent a la rue. Se loger decemment a un prix abordable devient de plus en plus difficile. Les loyers augmentent regulierement, pendant que les revenus baissent et que le chomage augmente, et que la construction de logements HLM se fait de plus en plus rare et chere.

Le droit a un toit est une condition premiere de la cohesion sociale. Or qu'est-ce que la creation de 100 000 logements d'insertion en cinq ans, face au demi-million de personnes sans domicile ou aux centaines de milliers de mal-loges que compte notre pays ? Aujourd'hui, l'urgence c'est de construire chaque annee 350 000 logements, pour permettre a toutes les familles, sans discrimination aucune, de se loger decemment.

Monsieur le ministre du logement, allez-vous mettre fin aux expulsions - il y en aura plus de 2 000 en Seine-Saint-Denis, par exemple - et engager le programme de construction indispensable ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au logement.

M. Pierre-Andre Perissol, ministre delegue au logement. Madame le depute, l'expulsion d'une famille constitue toujours un echec pour nous tous. Je rappellerai simplement les chiffres: 160 000 litiges sont portes chaque annee devant la justice entre proprietaires et locataires; la justice prononce environ 100 000 decisions d'expulsion et 4 % sont executees avec le concours de la force publique.

Nous sommes tous conscients de l'enjeu social, des drames humains qui accompagnent les expulsions, du cout que cela represente pour la societe. Il faut donc tout faire pour les prevenir. L'intervention le plus en amont possible est la chose la plus efficace. Il faut agir au moment ou l'on peut prevenir la constitution d'impayees qui, si on les laisse grandir, ne seront plus rattrapables dans le temps.

C'est pourquoi, dans le cadre du projet de loi de cohesion sociale et dans le programme d'action qui l'accompagne, le Gouvernement a fait en sorte que les credits des fonds de solidarite pour le logement soient renforces et que soit systematisee l'elaboration d'une charte departementale de prevention des expulsions, a l'instar de ce qui a ete mis en oeuvre dans le Pas-de-Calais et la Drome, ou les expulsions ont regresse de 50 %.

Le Gouvernement a decide par ailleurs de construire 100 000 logements d'insertion en cinq ans. Vous dites que c'est peu. Je me permets de souligner que nous avons engage la realisation de 20 000 logements d'urgence et d'insertion en dix-huit mois et que, si cela avait ete fait avant, nous aurions peut-etre pu eviter des difficultes. Le Gouvernement montre ainsi sa volonte de reduire la fracture sociale par le logement, qui est un element fondamental de la cohesion sociale. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [Mme Jambu Janine](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2316

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1997, page 1848

Réponse publiée le : 13 mars 1997, page 1848

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 mars 1997